Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Cité du Vin : Tout sur Dionysos



Lieu emblématique de toutes les cultures du vin, la Cité du Vin à Bordeaux crée l'événement cet été avec une expo vivante et colorée. 'Boire avec les dieux' explore ainsi le mythe de Dionysos, de la vigne et du vin, à travers des œuvres antiques et contemporaines.

La Cité du Vin revit. A l'instar de tous les lieux culturels de France, après de longs mois de fermeture, ce lieu dédié à toutes les cultures du vin a rouvert ses portes le 19 mai dernier. Inauguré par le président Hollande en 2016, ce véritable vaisseau de métal à la forme d'un verre retourné ou bien d'un champignon géant a pris toute sa place dans le quartier en pleine mutation des Bassins à flot.Depuis son ouverture il y a donc 5 ans, déjà plus de 1,5 million de personnes ont poussé la porte de cette architecture unique, qui dévoile toutes les richesses et la diversité viticole mondiale. Le magazine National Geographic a classé le

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

lieu en 7e position parmi les meilleurs musées du monde en 2019 ! La Cité du Vin montre que le culte du vin et de la vigne traverse les siècles et les époques.

La nouvelle expo met en avant les liens entre le vin, les hommes et les dieux

« Boire avec les dieux », la nouvelle exposition proposée cet été, met en avant les liens entre le vin, les hommes et les dieux. À commencer par un : Dionysos, né des amours de Zeus et d'une mortelle, dieu errant qui découvre la vigne et enseigne aux hommes l'art d'en tirer le vin. Dionysos et les satyres, son amant Ampélos, sa femme Ariane. Dionysos, jeune et ardent, ripaillant, en colère, en roi oriental, en taureau sauvage, vieux, inconsolable… Le Dieu grec est omniprésent dans ces œuvres évoquant sa mythologie et les rituels qui lui sont associés. 5 sections se succèdent le long d'un parcours riche d'une cinquantaine d'œuvres antiques (dont des prêts du Louvre, de la Fondation Gandur pour l'Art de Genève et du Musée National Archéologique d'Athènes) avec 3 créations d'œuvres de street-artistes bordelais, des vidéos et podcasts. « Le vin, don des dieux » où Dionysos offre la vigne aux hommes en quête d'immortalité ; « Qui est cet étranger ? » ou les multiples facettes et visages de Dionysos ; « un extravagant cortège » des satyres, amours dionysiaques, joyeux ou sauvage célébrant l'ivresse ; de la sagesse à la folie : le banquet » quand Dionysos s'invite à la table ; « Quand Bacchus conquiert Rome » et que Dionysos devient Bacchus chez les Romains …

Une création sonore et lumineuse traduit le cycle naturel de la vie

Les œuvres antiques et contemporaines se côtoient et se répondent. Les 3 créations monumentales commandées par la Cité du Vin font écho aux antiquités, vases et statues, et présentent une nouvelle lecture du culte de Dionysos. Monumental, le Triptyque d'Ampélos du collectif bordelais Monkeybird, une composition de collages d'animaux totems, évoque le mythe d'Ampélos, satyre amant de Dionysos tué par un taureau, à travers trois scènes : la félicité, la mort d'Ampélos et le portrait de Dionysos, dévasté. Enfin, la street-artiste Rouge propose un plan contemporain, découpé de la ville de la ville d'Athènes, envahi par la végétation. Au centre, 3 jarres en terre cuite racontent trois jour- nées des Anthestéries, fêtes dionysiaques célébrant le printemps. Une création sonore et lumineuse complète ce dispositif pour traduire le cycle naturel de la vie. En suivant le parcours, l'exposition se déroule et nous plonge dans l'ambiance du film de Fellini, Satyricon, puis nous fait découvrir le plus grand vase de l'Antiquité : le Cratère de Vix, découvert dans les années 50 et conservé à Châtillon-sur-Seine. Petit clin d'œil bordelais, une stèle d'un marchand de vin conservée au musée d'Aquitaine clôt l'exposition. Un parcours enfant avec livret junior et une visite virtuelle sont également disponibles.

Par Nathalie Vallez et Vincent Rousset des Echos Judiciaires Girondins

***« Boire avec les dieux »*. Jusqu'au 29 août à Cité du Vin. www.laciteduvin.com**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



La Cité du Vin en chiffres

- 13 350 m² répartis sur 10 niveaux
- Une flèche de 55 mètres de haut

Au deuxième étage, le parcours permanent constitue le cœur de La Cité du Vin.
3 000 m² avec près de 20 espaces thématiques interactifs

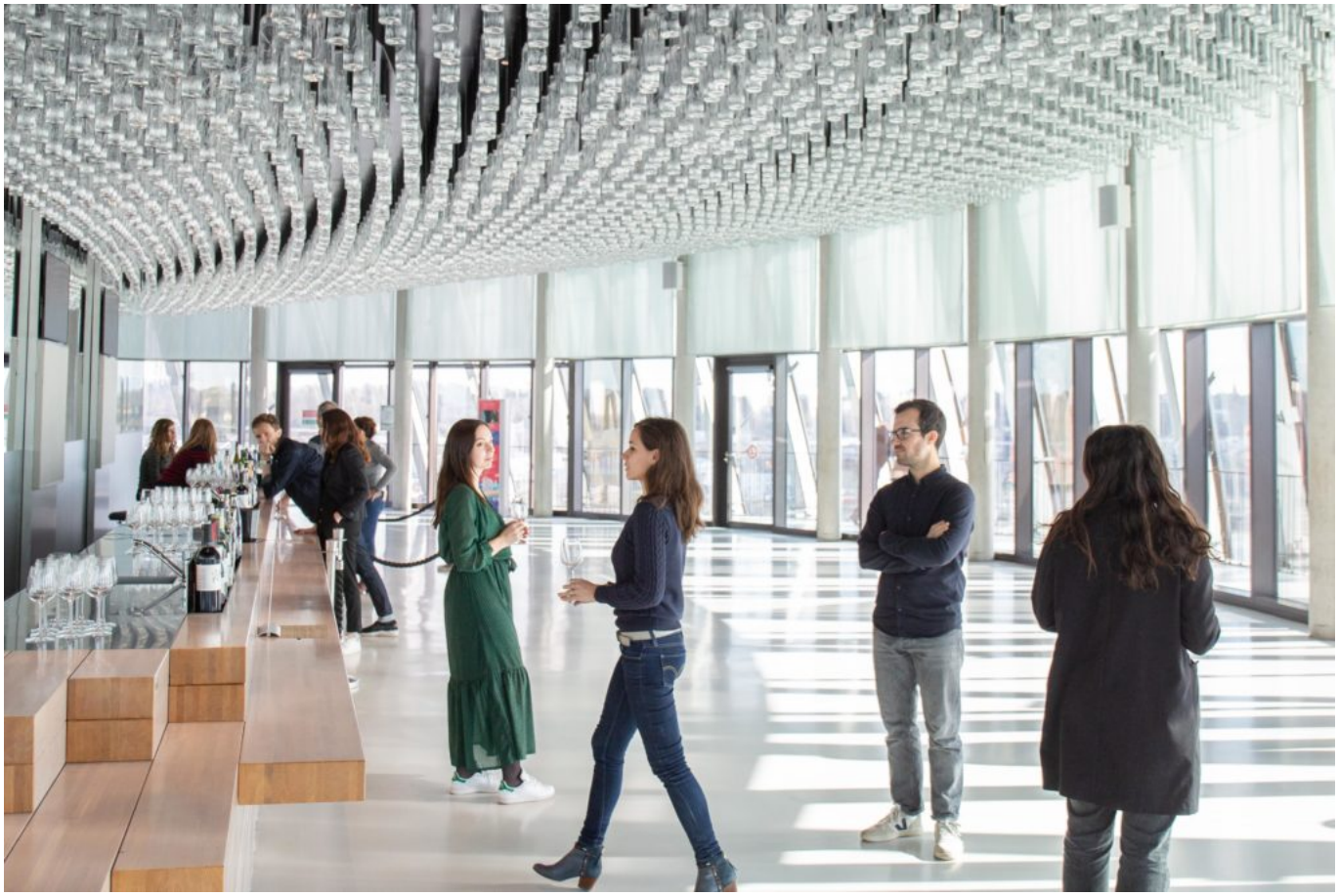
- Une visite d'une durée entre 2 et 3 heures
- 4 parcours thématiques d'une heure
- Un parcours disponible en 8 langues
- Plus de 10 heures de contenus de visite grâce à plus de 120 productions audiovisuelles
- Près de 100 experts et personnes qualifiées interviewées pour réaliser les contenus

- Les expositions temporaires : la salle des colonnes, espace de près de 700 m², est conçue pour accueillir des expositions temporaires rythmant la saison culturelle.
 Le belvédère à 35 mètres de haut offre une expérience de dégustation des vins du monde unique avec une vue panoramique sur Bordeaux et ses alentours.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Au rez-de-chaussée : la boutique, concept store de 250 m² moderne et design en accès libre, propose une sélection d'objets, livres, articles en séries limitées, cadeaux et souvenirs.



Éric Trappier : « Il est nécessaire que la France reste une puissance industrielle »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Porté à la présidence de l'UIMM (Union des industries et métiers et de la métallurgie) le 15 avril 2021, Éric Trappier succède à Philippe Darmayan, qui était arrivé au terme de son mandat de 3 ans. La Métallurgie lui confie la responsabilité d'engager ses entreprises dans une dynamique de rebond, après la longue année d'incertitude engendrée par la crise sanitaire. Lui-même confronté au défi d'une économie mondiale bousculée par la covid, le patron de Dassault Aviation, de passage à Lyon, appelle ses troupes à l'optimisme sans relâcher les efforts pour autant.

Certes la crise sanitaire n'est pas terminée et la métallurgie rassemble une très grande diversité d'entreprises, mais globalement comment se porte-t-elle aujourd'hui ?
« Elle va plutôt bien. L'activité redémarre fortement dans quasiment toutes les filières. Et même celles qui nous inquiétaient tout particulièrement, à commencer par l'automobile et l'aéronautique, semblent sur la bonne voie. La première doit cependant gérer un problème d'approvisionnement en composants électroniques, qui bride un peu la production. Elle doit aussi composer avec la transition environnementale. On ne passe pas d'un moteur thermique à un moteur électrique en un claquement de doigts et cela inquiète naturellement une partie de nos adhérents, qui sont majoritairement des sociétés investies dans le moteur thermique. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Le cas de la filière aéronautique, que vous connaissez parfaitement, est encore différent ?
« La filière aéronautique a en effet été lourdement touchée par cette crise, avec une chute de son activité de l'ordre de 30 à 40 %. Le coup est rude, mais nous avons quelques signaux de reprise. C'est notamment le cas pour les A320 dans la famille Airbus, pour les business Jet de Dassault Aviation… J'ajoute que l'aviation militaire s'est plutôt bien portée pendant cette période. Pour toutes ces raisons, j'ai tendance à penser que nous avons laissé derrière nous la période la plus complexe. »

L'horizon s'est donc dégagé ?
« Oui, mais il faut rester prudent. La très forte demande qui s'exerce sur les matériaux en raison de la reprise, notamment aux États-Unis, mais aussi sur les composants électroniques, constitue un sujet de préoccupation. La question de l'emploi est un autre point sur lequel nous devons rester attentifs. C'est un paradoxe : nous manquons de bras pour travailler dans nos entreprises, alors que la France compte encore 2,5 millions de chômeurs. »

« Un travail de pédagogie auprès des jeunes. »

Le manque d'attractivité de l'industrie vous inquiète ?
« Il m'interpelle en tout cas. Nous avons un gros travail d'information à réaliser en direction des jeunes, des parents et des enseignants. Il est incompréhensible que, pour le plus grand nombre, ils pensent encore les métiers de l'industrie réservés aux élèves en échec. Ce n'est pas le cas. Il y a de formidables parcours à réaliser dans l'industrie. Et pour s'engager dans cette voie, l'apprentissage et l'alternance sont des véhicules essentiels. L'UIMM est depuis très longtemps mobilisée sur la formation. Le centre de formation que j'ai visité ce matin dans le 8ème arrondissement de Lyon symbolise la démarche que nous portons pour accompagner la mutation de nos métiers. Je rappelle que plus de 90 % des jeunes qui passent par-là auront un emploi en sortant de formation ; ce n'est pas anodin. »

Inflation, difficultés de recrutement, des sujets d'inquiétude pour les entreprises, auxquels s'ajoutera à un moment donné celui du remboursement des aides gouvernementales. N'est-ce pas le principal défi qui les attend ?
« Il faut en effet être vigilant. Le "quoi qu'il en coûte" a été salvateur au plus fort de la crise, mais il est logique de revenir maintenant à des aides plus ciblées. Pour le moment, le remboursement des PGE a été étalé et c'est une très bonne chose. Mais plusieurs facteurs de tension vont se conjuguer à l'avenir. Les remboursements des PGE tout d'abord. Mais aussi les investissements que beaucoup d'entreprises ont engagé, notamment dans le numérique, en bénéficiant des programmes de modernisation mis en place par l'État, mais aussi en les autofinançant en partie. Enfin, la reprise qui s'exerce et qu'il va falloir financer également. Car c'est au moment où la production redémarre qu'il y a un besoin de fonds de roulement. Ceci étant dit, il faut vraiment prendre cette sortie de crise comme une opportunité et s'adosser sur cet élan pour faire rebondir l'industrie. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

> « On ne passe pas d'un moteur thermique à un moteur électrique en un claquement de doigts. »

Justement quelles sont les clés pour favoriser ce rebond industriel ?
« Nous pouvons avoir une industrie forte grâce à l'innovation. Notre tissu industriel est dense, innovant et propose des produits à forte valeur ajoutée. C'est vrai dans l'automobile, dans l'aéronautique… C'est pour cela qu'il est essentiel de conserver des aides en faveur de l'innovation dans certains secteurs. De la même manière, si nous voulons que la production suive, il faudra aussi des aides à l'investissement. Sur tous ces points, l'UIMM, en collaboration avec France Industrie et le Medef, fera des propositions. Une année électorale se profile en 2022 et les différents candidats devront se positionner sur le futur en matière de compétitivité, de fiscalité, de charges sociales, d'aides à l'investissement… »

Certains parlent d'un nouveau plan de relance ; vous semble-t-il nécessaire ?
« Nous sommes à la fin du "quoi qu'il en coûte", qui a généré une grosse dette, mais je crois qu'il fallait le faire pour éviter que nos entreprises perdent des compétences. En fait c'est presque un plan de sauvetage qui a été mis en place, même si le mot n'a pas été utilisé. Demain, il faudra continuer à accorder des aides, qu'elles s'appellent plan de relance ou pas, mais de manière plus ciblée. Par exemple pour prolonger la transformation numérique de nos entreprises, ou bien pour favoriser la transition énergétique, qui constitue un énorme défi, car il va falloir accompagner la décarbonation de notre industrie, qui est préconisée pour arriver à tenir les ambitions de la stratégie bas carbone française ou du green deal européen. »

C'est d'ailleurs l'un des programmes majeurs du plan d'investissement d'avenir. Que vous inspire ce PIA ?
« Sa mise en place a été une très bonne initiative, mais il a été construit avant la crise. Il doit donc évoluer pour faire face à la période post-crise. Il faut notamment l'améliorer et le simplifier. Trop de règles compliquées, trop de contraintes administratives empêchent les entreprises de s'en saisir. Notamment les PME. C'est un sujet central et l'UIMM jouera son rôle, pour s'assurer qu'elles sont en mesure d'accéder facilement à ces programmes, que ce soit au sein des filières ou en direct. Il doit en aller de même pour la numérisation. L'industrie 4.0 va coûter cher, mais il faut absolument s'engager dans cette voie. Enfin, quoi qu'en disent certains, il faut absolument préserver le Crédit d'Impôt Recherche. »

> « Il y a de formidables parcours à réaliser dans l'industrie. »

En cas de rebond de la crise sanitaire, que certaines annoncent pour septembre, faudra-t-il en arriver à la vaccination obligatoire pour que l'économie nationale ne manque pas la reprise ?
« L'éventualité d'une nouvelle vague épidémique nous inquiète en effet. Ceci étant dit, la France est en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

train de beaucoup vacciner et c'est une bonne nouvelle. Pour le reste, ce n'est pas à nous mais au gouvernement de décider s'il faut ou non, obliger les gens à se vacciner. Pour ma part, j'encourage fortement ceux qui ne le sont pas encore à le faire. C'est que nos entreprises pourront retrouver leurs clients et leurs sous-traitants un peu partout dans le monde. »

La 'relocalisation' est devenu le maitre mot du discours politique depuis quelques années ; est-ce aussi votre priorité ?
« Je suis de ceux qui pensent que l'on doit aider en premier lieu ceux qui sont déjà "localisés". Ceux qui ont investi en France depuis des décennies, ceux qui croient à la production française, ceux qui sont fidèles à ce pays. Ensuite, il faut bien entendu favoriser la relocalisation de l'innovation et de la production. Mais relocaliser des secteurs dits stratégiques dans le cadre d'une politique industrielle décidée par l'État n'a de sens que si c'est durable. Et surtout, j'insiste, il ne faut pas que cela se fasse au détriment de ceux qui sont déjà en France et qui se battent tous les jours dans une compétition mondiale pour prolonger leur développement et poursuivre leurs investissements. »

Pour que la France reste une grande puissance industrielle ? L'est-elle encore d'ailleurs ?
« Je vais vous répondre d'une façon détournée, en affirmant qu'il est nécessaire que la France reste une puissance industrielle. Notre pays ne peut pas être simplement celui du tourisme. La France ne se conçoit pas sans industrie. De l'aéronautique à l'automobile, en passant par le nucléaire, le ferroviaire et la santé, nous avons des fleurons mondiaux. Il serait totalement absurde de croire que le déclin de l'industrie est inéluctable. Il faut absolument renverser la vapeur et pour cela l'industrie doit être une priorité nationale. »

Propos recueillis par Jacques Donnay pour ResoHebdoEco – www.reso-hebdo-eco.com

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



© Marine Agathe Gonard

Dates
1983 : Diplôme d'ingénieur Télécom Sud Paris
1984 : Rejoint Dassault Aviation, dont il devient le plus jeune PDG 29 ans plus tard
2017 : Élu président Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (Gifas)
2021 : Élu président de l'UIMM

Entre nous
– Son rituel du matin : petit-déjeuner en lisant la presse du matin, puis une revue de presse spécialisée aéronautique.
– Ses lectures : j'alterne livres d'histoires et romans. En ce moment je lis « Le Régent » d'Alexandre Dupilet et « L'Homme de Césarée » de Françoise Chandernagor.
– Sa source d'inspiration : me promener en forêt ou en bord de mer et observer les éléments.
– Son lieu de prédilection : le bord de mer en Gironde, lieu de regroupement de la famille. Golf, vélo et repos, sans oublier terroir avec le vin en facteur de convivialité.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation : L'enjeu du juste prix



« La hausse en qualité ne peut se faire sur le dos de la rémunération de nos agriculteurs », estime le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, dans un entretien accordé à Reso hebdo éco*. Conscient que « tout le monde se renvoie la balle », il plaide pour une contractualisation tripartite (agriculteurs, industriels, distributeurs) et des prix non négociables une fois l'accord conclu en premier lieu avec l'agriculteur.

Chaque année, la fixation des prix fait l'objet de tensions entre distributeurs, fournisseurs et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

agriculteurs. La loi EGalim (2019) avait notamment pour but de pallier ce problème, sans grand succès. Le rapport Papin (fin mars 2021) préconise un calcul du prix des produits agricoles par rapport à leur coût de production. Que comptez-vous mettre en place ?
« Deux choses tout d'abord : premièrement, il n'y a pas d'agriculture sans agriculteurs. Notre souveraineté agro-alimentaire en dépend. Deuxièmement, notre modèle agricole est fondé sur la qualité. La guerre des prix qui perdure est antinomique avec cet ADN. Pour ces deux raisons, la priorité donnée au juste prix payé à l'agriculteur est d'une importance majeure. »
« La loi EGalim a instauré la "marche en avant" du prix, c'est-à-dire établi à partir du coût de la production agricole. C'est absolument nécessaire, mais force est de constater que ce n'est pas suffisant. On assiste aujourd'hui à un jeu de dupes : la relation agroalimentaire est une relation à trois (agriculteurs, industriels, distributeurs) et tout le monde se renvoie la balle et la responsabilité. Il faut renforcer EGalim en allant vers la généralisation de ce qui existe et qui marche : la contractualisation tripartite, des prix non négociables une fois l'accord conclu en premier lieu avec l'agriculteur. Je soutiens la proposition de loi en ce sens du député Grégory Besson-Moreau qui sera présentée en juin à l'Assemblée nationale puis au Sénat. Elle prévoit également d'accroître la transparence du prix d'achat de la matière première agricole par l'industriel et de créer un comité de règlement des différends commerciaux. Sa mise en place pourrait intervenir à l'automne. »
« Il faut sortir de cette injonction d'aller vers toujours plus de qualité et la payer toujours moins chère. La hausse en qualité ne peut se faire sur le dos de la rémunération (déjà faible pour une profession qui travaille énormément) de nos agriculteurs. »

La qualité justement, comment concilier son maintien et la relocalisation de certaines activités de production dans une logique de circuits courts, plébiscitée par les consommateurs pendant la pandémie ? Va-t-on vers d'une part des agriculteurs "industriels" et d'autre part des producteurs-vendeurs ?
« Il faut arrêter d'opposer nos agricultures. Notre agriculture est incroyablement diverse du fait de la diversité même de nos territoires. C'est une richesse. Et même si nous avons plusieurs modèles en France, la taille moyenne de nos élevages reste bien inférieure à celle de la plupart de nos voisins européens ou ailleurs dans le monde. Par exemple, l'élevage porcin français regroupe en moyenne 190 truies en France, contre 10 000 aux États-Unis. »
« La France se caractérise par une agriculture de proximité, une ferme de territoires. Le point commun qui doit être notre unique boussole, c'est la qualité et elle n'est pas synonyme de taille. La crise de la Covid a remis en avant cette priorité. « Le premier médicament, c'est l'alimentation », disait Hippocrate. »

« Il faut arrêter d'opposer agriculture et environnement. »

Le projet de loi Climat et Résilience, voté le 4 mai, prévoit plusieurs mesures pour limiter l'impact de l'agriculture et de l'alimentation. Parallèlement, les agriculteurs veulent être des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

acteurs moteurs de la transition écologique. Comment conjuguer les enjeux ?
« Il faut là encore arrêter d'opposer agriculture et environnement. Les agriculteurs vivent de l'environnement, chérissent le sol, subissent les effets de la météo comme le gel il y a quelques semaines… Ils sont les premiers à subir les effets du changement climatique et leur prise de conscience est totale. Les transitions agro-écologiques sont déjà là de manière forte dans notre pays. Si on veut continuer de les faire croître, il faut aussi qu'elles soient créatrices de valeur pour les agriculteurs. Plus les produits seront rémunérés comme tel, plus vite les transitions seront importantes. Il faut trouver le bon équilibre. Je le redis, je veux bouger fortement sur la qualité. La loi Climat, qui vient d'être adoptée à l'Assemblée nationale, renforce d'ailleurs significativement aussi cette obligation de qualité dans les produits servis dans la restauration collective. Actuellement, un fruit et légume sur deux est encore importé en France, et plus de 50 % de la viande servie en restauration collective l'est aussi. Demain, le projet de loi prévoit qu'au minimum 60 % des viandes et des produits de la pêche proposés devront être issus de labels de qualité. »

L'artificialisation des terres agricoles est un problème dans nombre de régions françaises. La loi climat évoque cette question – on doit notamment prouver que tout nouveau projet empiétant sur les terres agricoles n'avait pas d'autres possibilités -. Quelles sont les autres alternatives ?
« Aujourd'hui, cette artificialisation a deux impacts, agricole et environnemental contre lesquels il faut lutter. Notre gouvernement a d'ores et déjà limité la construction de grands centres commerciaux à la périphérie de nos communes, à la fois néfaste pour l'environnement, l'agriculture et l'âme de nos villes. Actuellement, les friches industrielles se développent sur notre territoire. Une enveloppe de 300 millions d'euros est prévue, dans le cadre du plan France Relance, pour leur redonner vie. Et ce, afin qu'elles puissent accueillir de nouveaux projets de construction plutôt que ceux-ci soient implantés sur des terres agricoles. La loi est de bon sens sur cette question. »

Installation : « Je crois beaucoup au système de portage foncier »

Ce qui est rare devient cher… Comment pallier la question du coût des terres qui, dans certaines régions, est un véritable frein à l'installation ?
« Aujourd'hui, il faut avoir en tête que 50 % des agriculteurs vont partir à la retraite dans les cinq à sept prochaines années. C'est un défi colossal. Or c'est un métier où l'on commence d'abord par s'endetter massivement pour s'installer. »
« Le 25 mai, le député Sempastous présentera une proposition de loi qui prévoit de mieux encadrer la cession des terres agricoles. Au-delà du droit, il y a un vrai sujet que l'on travaille avec la Banque des Territoires et la Safer (NDRL : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et dans lequel je crois beaucoup : le système de portage foncier. La Safer et la Banque des Territoires conservent la propriété du terrain et l'agriculteur en a l'usufruit le temps d'avoir une assise financière et de pouvoir l'acheter au prix fixé dès le départ. C'est donc une puissance publique qui porte le foncier pendant dix,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

quinze ou vingt ans et qui a l'obligation de le vendre, le moment venu, à l'agriculteur qui le cultive. Les travaux sont en cours et j'ai bon espoir de pouvoir mettre ce dispositif en place rapidement à l'heure où les offices fonciers solidaires émergent un peu partout. »
« Aujourd'hui, on a un prix du foncier qui est plus bas que chez nos voisins européens. Nous devons veiller à préserver cet avantage compétitif trop peu valorisé. Spéculer sur le foncier serait une erreur. Et tout le monde doit prendre les responsabilités qui sont les siennes. »

Le bio a le vent en poupe. De nouvelles mesures sont-elles prévues pour soutenir la filière ?
« Le bio, c'est important. Nous renforçons les moyens d'accompagnement et, à la fin du quinquennat, la surface agricole bio aura progressé de 50 % dans notre pays. Il est important de soutenir aussi l'agriculture à haute valeur environnementale (NDRL : qui garantit que les pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble d'une exploitation préservent l'écosystème naturel et réduisent au minimum la pression sur l'environnement) pour lequel un crédit d'impôt a été créé en janvier 2021 dans le cadre du plan France Relance. Je crois beaucoup également à l'agriculture de conservation des sols. Trop peu le savent, mais les sols restent le premier endroit, avant même les arbres de nos forêts, où l'on capte le carbone sur terre. Ce sont toutes ces agricultures que je veux développer et soutenir sans jamais les opposer. »

PAC : « Aucune option n'est arrêtée »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



La réforme de la Politique agricole commune (PAC) doit entrer en vigueur le 1er janvier 2023. On parle d'un redéploiement d'une partie des subventions européennes pour les producteurs de protéines végétales au détriment des éleveurs. Comment comptez-vous concilier les intérêts divergents des uns et des autres ?

« Aujourd'hui, nous sommes toujours dans les phases de consultation et de concertation. Aucune option n'est arrêtée quant à la répartition de l'enveloppe de 9,5 milliards d'euros validée pour la France par l'Union Européenne. Une enveloppe dont nous avons réussi à maintenir le montant. Ce n'était pas gagné d'avance, mais c'était un enjeu majeur. Le président de la République s'est battu pour. Et nous avons obtenu cette préservation. »

« A ce jour, nous travaillons donc bien à la répartition des budgets et c'est toute la difficulté de l'exercice. Toutes les filières font remonter leurs demandes et mon rôle est de trouver le bon équilibre. Je souhaite une PAC de producteurs, qui permette à la France d'être une vraie puissance agricole. Il n'y a pas de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

pays fort sans agriculture forte, c'est une conviction que j'ai chevillée au corps. Une PAC de qualité, tournée vers les filières, une PAC des territoires qui prenne en compte leurs spécificités et une PAC qui accompagne les transitions, notamment agro-écologiques. »

> « Il faut sortir de cette injonction d'aller vers toujours plus de qualité et de la payer toujours moins chère. »

Et à propos du suicide des agriculteurs ?
« Il y a d'importants travaux parlementaires sur ce sujet qui est une terrible réalité avec des détresses qui se transforment en drame. Parmi les causes, la question des rémunérations est centrale, d'où ma détermination à aller plus loin sur la loi EGalim. C'est un sujet de fond qui dépasse les politiques publiques d'accompagnement. Il faut consolider ce qui marche (réseau Sentinelle, Mutualité Sociale Agricole, Chambres d'agriculture), humaniser davantage les comportements, comme ceux des institutions financières notamment, aller à la rencontre des agriculteurs en difficulté plutôt que d'attendre leur appel… C'est tout cela que nous prenons en compte dans la feuille de route en cours d'élaboration. »

Propos recueillis par Hélène Vermare

*ResoHebdoEco est une association qui regroupe 27 titres régionaux de presse économique en France. www.reso-hebdo-eco.com.

Avocat en Entreprise : « Qui peut être contre le fait d'essayer ? »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Le député [Raphaël Gauvain], membre de la commission des lois de l'Assemblée nationale est l'auteur du rapport visant à « Rétablir la souveraineté de la France et de l'Europe et protéger nos entreprises des lois et mesures à portée extraterritoriale ». En ce début d'année, il revient sur la possible expérimentation de l'avocat en entreprise et ses effets.

Le garde des Sceaux Eric Dupond-Moretti a récemment annoncé qu'il envisageait la possibilité d'expérimenter, dans certains barreaux, le statut d'avocat en entreprise. Pensez-vous que ce soit une bonne nouvelle pour la profession ?
Raphaël Gauvain : « C'est avant tout une très bonne nouvelle pour le pays. De nombreux rapports tirent la sonnette d'alarme depuis 20 ans : la réflexion juridique interne à l'entreprise n'est pas protégée en France, et peut servir de base à une incrimination pénale future ainsi qu'à une exploitation par son adversaire dans un procès civil. »
« La France est le dernier pays au monde à ne pas protéger la confidentialité des avis et consultation juridiques des entreprises. De ce fait, nos entreprises sont aujourd'hui en situation de très grande vulnérabilité dans les procédures extraterritoriales au civil comme au pénal. Il existe également un risque important à court terme de délocalisation des directions juridiques des grands groupes français mettant en périls plusieurs dizaines de milliers d'emplois à haute valeur ajoutée. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

« Notre inertie jusqu'à maintenant s'explique par une double opposition de certains avocats et des autorités d'enquêtes. Il faut le reconnaitre que la réforme est difficile, car il n'existe pas de solution alternative. »
« Une profession réglementée de juriste d'entreprise dotée d'une confidentialité limitée aux seules procédures civiles serait totalement inefficace. Tous les experts qui ont travaillé la question s'accordent sur le sujet. Seule la création d'un statut d'avocat en entreprise permet de s'assurer de la portée et de la reconnaissance de la confidentialité de la réflexion juridique des entreprises. Et, cette confidentialité doit être globale, et être opposable aux autorités d'enquête pénale ou administrative. Il ne peut pas y avoir de réforme a minima. »

« Les effets bénéfiques de la réforme seront nombreux. »

Aujourd'hui, les freins sont les craintes de certains avocats, notamment celle que les entreprises ne fassent plus appel à leurs services d'avocat. Qu'en pensez-vous en tant qu'ancien avocat ?
« C'est à mon sens une erreur. Il faut sortir d'une vision malthusienne de la profession. L'offre crée la demande. Les avocats présents dans l'entreprise feront évidement appel à leurs confrères restés en Cabinet. La réforme profitera à tous. C'est une évidence. »
« Il faut rappeler que la profession n'est pas contre la réforme, elle est historiquement divisée sur le sujet. Je pense néanmoins que l'on peut arriver aujourd'hui à une solution qui réunisse le plus grand nombre. »
« La voie de l'expérimentation est excellente, en laissant à chaque barreau le choix d'instaurer l'avocat en entreprise. L'autre point important est celui de maintenir le principe de l'accès à la profession institué par l'article 98 du décret du 27 novembre 1991. Les juristes d'entreprise devront ainsi avoir le CAPA ou une expérience d'au moins 8 ans pour devenir avocat en entreprise. C'est une garantie essentielle, et légitime, pour sortir de ce fantasme d'une arrivée massive et immédiate de 15.000 juristes dans la profession. »
« Surtout, cette réforme de l'avocat en entreprise doit être menée de concert avec celle du renforcement du secret professionnel. Cette nouvelle confidentialité de l'avis juridique en entreprise est le prolongement naturel de l'actuel secret professionnel. Le Garde des Sceaux est très mobilisé sur le sujet. C'est une opportunité historique d'avoir un confrère à la tête de la chancellerie. Il faut l'aider. Les avocats doivent se mobiliser. »

Et en ce qui concerne l'opposition des autorités d'enquête comment peut-on les convaincre ?
« Il faut se méfier des arguments sur la prétendue paralysie des enquêtes qui résulteraient de la réforme. Ces mêmes allégations avaient été utilisées pour s'opposer à la présence de l'avocat en garde à vue. Elles avaient conduit la France à une humiliante condamnation par la CEDH en 2011. Nos principaux partenaires économiques protègent les avis et consultations juridiques des entreprises sans que cela n'empêche le recueil matériel des preuves ni le succès des enquêtes pénales. La réforme proposée consiste simplement à donner à nos entreprises le même niveau de protection dont bénéficient leurs principaux concurrents. Ni plus, ni moins. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

« Il n'y aura pas de « boîtes noires » dans les entreprises. Les opérations de perquisitions dans les entreprises devront être facilitées en s'inspirant d'exemples étrangers, par exemple l'obligation d'identification préalable des documents protégés, ou la sanction pénale dissuasive pour en limiter les abus. »
« Les avis et consultations juridiques de l'avocat en entreprise devront enfin recevoir une définition matérielle strictement encadrée. La protection ne s'étendra pas aux discussions d'affaires, et les faits demeureront toujours accessibles aux enquêteurs, comme en Grande-Bretagne ou aux États-Unis, de même que les documents établis dans le but de commettre une infraction. »

« La réforme offrira surtout de nouvelles opportunités aux avocats et aux juristes. »

Durant combien de temps cette expérimentation devrait-elle être menée ?
« En principe, c'est au moins 3 ans. Il faut le rappeler : c'est une liberté qui sera offerte à chaque barreau d'être ou non candidat à cette expérimentation. La méthode du Garde des Sceaux est la bonne. Qui peut être contre le fait d'essayer ? Si véritablement les craintes exprimées sont avérées, alors on arrêtera. »
« Il existe un alignement des planètes. Outre le volontarisme affiché du Garde des Sceaux, l'élection des nouveaux représentants des avocats au CNB et de son président Jérôme Gavaudan pourrait permettre d'avancer sur le sujet et d'abandonner les postures. »

Autre crainte majeure des avocats, celle de perdre leur indépendance en travaillant pour une entreprise, dans une entreprise…
« C'est une opposition de principe très aisément surmontable. Il faut arrêter avec les totems. Les avocats français peuvent être salariés d'un cabinet d'avocat en France depuis 1991, et certaines pratiques de la collaboration libérale s'apparente souvent à des contrats de travail. Surtout, le salariat pour les avocats se pratique dans le monde entier, et pas qu'aux États-Unis ou en Angleterre. Pourquoi ne pourrait-on pas le faire en France ? Ce qui caractérise l'exercice de la profession, c'est l'indépendance intellectuelle. Cette indépendance, la pratique de son art par un avocat, est parfaitement compatible avec le salariat. »

Certains contradicteurs s'appuient sur l'arrêt Akzo Nobel rendu par le juge européen qui écarte le 'legal privilege' aux avocats en entreprise. Qu'en pensez-vous ?
« Je n'ai pas du tout la même lecture. Cet arrêt concerne le droit de l'Union européenne et une situation propre au droit de la concurrence. L'arrêt Akzo Nobel n'est pas un frein et on peut avancer tout en étant en conformité avec le droit européen. Une fois encore, cela est le cas partout en Europe, donc je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas le faire en France. »
« La réforme contribuera à valoriser la place du droit et des juristes dans les entreprises en France. Elle favorisera également la conformité des entreprises françaises à la règle de droit, et aura *in fine* un effet vertueux. C'est d'ailleurs le cas chez nos principaux partenaires économiques en Europe et dans le monde qui protègent l'avis juridique des entreprises depuis fort longtemps, tout en disposant d'une culture de la compliance plus ancienne et plus performante. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

« La réforme contribuera à valoriser la place du droit et des juristes dans les entreprises en France.»

En tant qu'ancien avocat, comment appréhendez-vous ce possible agrandissement de la profession du droit ? Vos confrères ont-ils raison d'être inquiets ou vont ils y gagner ?
« Je vous l'ai dit. Je suis persuadé que la profession va y gagner, collectivement. La réforme va contribuer à valoriser le droit, les avocats et les juristes. Collectivement, tout le monde sera gagnant. Les craintes sont compréhensibles car la profession, comme l'ensemble des acteurs économiques, connaît depuis quelques années des transformations profondes avec l'avènement du numérique. Les pouvoirs publics sont là pour accompagner ces mutations. Ne rien faire serait irresponsable. L'inaction n'est pas une option. »
« Les effets bénéfiques de la réforme seront nombreux. La mobilité professionnelle sera favorisée. La réforme offrira surtout de nouvelles opportunités aux avocats et aux juristes, notamment pour les jeunes actifs et les étudiants arrivant aujourd'hui sur le marché. Cette question de l'emploi des jeunes est essentielle alors que la crise commence à faire des ravages dans une profession déjà fragilisée. »

Contrairement aux avocats, les experts-comptables ont demandé de concert la création d'un statut d'expert-comptable en entreprise, qui a été adopté. Faudrait-il s'inspirer de cet exemple ?
« Bien entendu. Les autres professions réglementées avancent, et concurrencent les avocats à commencer par les experts comptables dans le conseil à l'entreprise. Le risque pour les avocats à refuser toute transformation est de disparaître progressivement. Souvenez-vous du Guépard de Visconti et de la célèbre réplique d'Alain Delon : « il faut que tout change pour que rien ne change ».

Boris Stoykov, Les Affiches Parisiennes pour Réso hebdo éco

Presse Hebdomadaire régionale, Réso Hebdo Eco : Ensemble on va plus loin !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



C'était à l'occasion de la 40e édition du congrès annuel du SPHR (Syndicat de la presse hebdomadaire régionale) qui s'était tenue au Touquet en juin 2013. A l'issue de l'assemblée générale réunissant près de 300 journaux de tous les territoires de France, un grand gaillard barbu à la carrure imposante avait lancé un appel au rassemblement des titres dont la ligne éditoriale était tournée vers l'économie, l'aménagement du territoire et les décideurs en général.

Fédératrice initiative

Ce gentil 'nounours', Alain Veyret, directeur de la publication Eco Savoie-Mont-Blanc, venait alors de jeter les fondations de ce qui allait devenir Réso hebdo éco (RHE). Un groupement réunissant aujourd'hui 27 titres, représentant plus de 750 000 lecteurs par semaine, dont l'Echo du mardi est particulièrement fier d'être l'un des membres fondateurs.

Des échanges de bonnes pratiques et de savoir-faire, une vision partagée de notre avenir, des rédactionnels communs ou bien encore des hors-séries mutualisés ou personnalisés comme le 'Vaucluse en chiffre' qui, depuis 5 ans désormais, reprend le concept imaginé par notre confrère savoyard.

Une réussite collective

Cette réussite collective est avant tout celle d'Alain Veyret, homme aux multiples vies : étudiant ayant fait mai 68 à Paris, figure politique radicale de son département, journaliste puis patron de presse et enfin entrepreneur visionnaire à la tête d'un groupe comptant une cinquantaine de salariés éditant une

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

quinzaine de magazines.

Après cette vie bien remplie, Alain Veyret nous a quittés le 1er janvier dernier à l'âge de 74 ans. Terrassé subitement en fin de journée à son bureau, tout un symbole, il laisse ses proches dans la peine (nous pensons particulièrement à sa femme Jeannine, sa fille Lara, ses petits-enfants Néo et Tess, alors que Réso Hebdo Eco devient, lui, orphelin de son initiateur.

27 titres réunis

Comme un symbole encore, c'est au moment où nous publions notre dernier numéro 'papier' avant de migrer définitivement sur le net que cet amateur d'art africain a tiré sa révérence…

« Conscient que, par les temps de fortes mutations en cours dans l'univers des médias il était important de se serrer les coudes, il était d'autant plus fier d'avoir réussi à réunir 27 titres dans cette association, explique Hélène Vermare, secrétaire générale de RHE. Et qu'au-delà des échanges constructifs, des réunions animées et des points de vue parfois contradictoires, de vrais liens d'amitié se sont noués au fil des ans. » A nous tous donc, membres du réseau, de pérenniser cet héritage.

« L'essentiel : ni ne se vend ni ne s'achète, écrivait-il dans son dernier édito en date du 25 décembre dernier. Il se vit au quotidien. Il se construit sur une vie. A tous les échelons : à deux, en famille, entre amis, en groupe, en équipe, en société. »

A nous, encore, de relever ce défi : construire en équipe.

« Dans l'automobile, l'activité ne pourra pas redémarrer sans un coup de starter »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Comme tout le volet commercial, le service automobile souffre. Et l'annonce du déconfinement est reçue avec une extrême prudence par Francis Bartholomé, président national du CNPA (conseil national des professions de l'automobile).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Qu'attendait-on de l'année 2020 pour vos professions ?

« Nous nous préparions à une année un peu compliquée, malgré une relative stabilité. Les évolutions côté véhicules neufs, avec de nouvelles normes environnementales, faisaient planer quelques incertitudes sur les entreprises, mais sans inquiétude particulière. Une année-charnière en termes technologiques, pour une clientèle un peu déstabilisée. »

Le constat, au milieu du gué et de la crise sanitaire ?

« Il faut distinguer l'industrie et les services. Il faut d'abord noter que les deux secteurs essaient aujourd'hui de collaborer au mieux, en intelligence, pour qu'un plan de relance cohérent puisse être efficient. A quoi servirait de produire si on ne vend pas ? D'où la mise en place d'un comité stratégique sur l'ensemble de la filière automobile, qui siège à Bercy. Côté services, de la vente à l'entretien en passant par la déconstruction, la crise est profonde, et ce depuis le premier jour du confinement, avec la fermeture des établissements recevant du public et la désertion totale des ateliers dès le 16 mars. Sur les chiffres d'affaires, la vente est à zéro ou presque, et les autres activités impactées à 90%, sur tous les métiers, même la distribution de carburant (-80%). D'où l'importance d'une reprise bien préparée. »

Comment ?

« Nous y travaillons, à travers un plan de Relance Rapide et Responsable, 3 R, particulièrement discuté, pour préparer tous nos métiers au déconfinement, en relation avec le ministère de l'Economie. Sur le plan commerce, des ventes en neuf ou occasion, nous sommes prêts à repartir dès le 11 mai, tout en sachant qu'à l'instar d'autres activités commerciales, la reprise ne sera pas immédiate. Nous espérons donc des aides spécifiques et une réflexion sur la politique d'offre à mettre en place vis-à-vis de la clientèle pour inciter la demande. Avec l'aide des pouvoirs publics, qui pourraient autoriser des leviers d'action sur la TVA par exemple, ou accorder des sur-amortissements sur les véhicules de société. Ce sont des pistes pour réamorcer l'acte d'achat. Bien sûr, il ne faut pas abandonner le volet environnemental avec l'électrique ou l'hybride, mais il faut aussi épauler les véhicules traditionnels, thermiques, pour réussir la reprise et retrouver très vite de la trésorerie. Il faudra aussi adapter les offres marketing sur la réparation/entretien, pour que les ateliers travaillent. »

> **« Il faudrait renforcer l'offre sur les véhicules électriques en priorité. »**

Du côté de l'emploi, des inquiétudes ?

« Nous avons une 'chance', c'est que le dispositif du chômage partiel continue sur le mois de mai, ce qui ne va pas obliger l'ensemble des collaborateurs à revenir dans des conditions dégradées. La reprise sera progressive, et les contraintes sanitaires omniprésentes. L'ajustement du nombre de postes sur les différentes activités est nécessaire dans un premier temps. Et le chômage partiel individuel va nous aider, c'est une très bonne chose. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Et sur le volet industriel ?

« Il faudrait je pense renforcer l'offre sur les véhicules électriques en priorité, notamment sur les flottes, pour relancer la machine. Et là-aussi, consentir à un effort du côté des différentes taxes en vigueur… Nous y travaillons, y compris avec Bruno Le Maire, avec qui nous sommes en contact tous les lundis. De notre côté, nous avons déjà préparé ce que nous appelons le Guide de moyens, répondant à nos obligations vis-à-vis de nos salariés, validé par les ministères du Travail et de la Santé, à disposition de l'ensemble de nos métiers, pour décliner toutes les possibilités pour reprendre l'activité en s'exposant le moins possible au virus. Il faut rester extrêmement prudents, pour ne pas que demain, une autre crise nous fasse replonger dans le confinement. On le voit en Allemagne, il y a quelques retours de cas… Il faut sécuriser au mieux nos activités. »

Propos recueillis par Isabelle Auzias, Tribune Côte d'Azur pour RésoHebdoEco

L'Echo du Mardi est l'un des trois membres fondateurs du Réso Hebdo Eco avec le groupe ECOmédia et la Tribune Côte d'Azur .

EN CHIFFRES

- 140 000, le nombre d'entreprises recensées sur la filière auto, soit 410 000 salariés dont 94% en CDI. Pour Francis Bartholomé, « la moitié d'entre elles sont sans salarié, et pour certaines, les plus fragiles, il sera malheureusement très difficile de repartir. »
- 27, les différents métiers couverts par le CNPA, vente, entretien, réparation, auto-écoles, dépannage, déconstruction…
- 60 000, le nombre d'apprentis formés par an par la filière, « une fierté » pour le président Bartholomé.
- 8 millions, le nombre de véhicules, neufs et occasion, vendus en moyenne par an.
- 47 millions, le nombre de voitures qui passent par la case entretien par an, pour 26 millions de contrôles techniques effectifs.

« Des dirigeants parlent aux dirigeants… »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



L’Afep, Association française des entreprises privées, organise le 7 mars à Paris la 3e édition du Top 2020. Ce rendez-vous des patrons pour la croissance propose des rencontres entre des dirigeants de PME et d’ETI de toute la France et les numéros 1 d’une quarantaine des plus grands groupes français. La transition énergétique sera le fil rouge 2020. Interview de Laurence Ville, directrice du développement à l’Afep (Association française des entreprises privées) sur l’organisation de l’événement Top 2020 à Paris, qui va permettre la rencontre entre dirigeants de grands groupes et PME locales.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

■ Le 7 mars, l'Afep organisela troisième édition du Top, une rencontre entre une quarantaine de grands groupes français et des PME et ETI régionales, pourquoi avoir créé cette manifestation et quels en sont les principaux objectifs ?

« Il y a trois ans, quand nous avons lancé cette manifestation, de grands groupes souhaitaient afficher leur véritable engagement dans le développement de l'écosystème des PME et ETI de l'Hexagone et soutenir notre écosystème productif sur l'en- semble du territoire. Il y a une réelle volonté de renforcer les liens entre les grandes et les petites entreprises d'où la création de ce rendez-vous. »

■ L'occasion également de casser un peu l'image, parfois négative des grands groupes ?

« Les stéréotypes sont toujours bien ancrés mais la quarantaine de dirigeants de grands groupes qui seront présents (à l'image de Vinci, l'Oréal, Total, Orange ou encore Saint-Gobain, Engie, Faurecia, Korian) bousculent complètement cette image souvent négative des entreprises du CAC 40 et des grands groupes qui ne sont pas à l'écoute des PME. . Le Top 2020, ce sont des dirigeants qui parlent aux dirigeants. Les PME et ETI qui participeront après étude de leur dossier de candidature (voir plus loin), auront choisi quel dirigeant elles souhaitent rencontrer et non l'inverse. Les grands groupes ne sont pas ici pour faire leur marché. »

■ Comment se déroule cette rencontre ?

« Les rencontres du Top se déroulent selon un format 'speed dating' avec des entretiens de 7 minutes en tête à tête pour discuter de projets concrets, partager des expériences et des idées de nature à ouvrir de nouvelles perspectives de développement et de croissance aussi bien pour la PME que le grand groupe. »

■ C'est la troisième édition de l'événement. Avez-vous des retours sur l'impact des précédentes sur les PME participantes ?

« Nous avons réalisé un sondage par Opinion way auprès des participants de 2018 et 2019 : 83% des PME présentes estiment que ce rendez- vous leur offre de réelles opportunités de développement. 82% ont bénéficié d'un suivi dans le temps et plus de 50% d'entre elles ont développé une relation commerciale ou ont pu être mises en relation fructueuse avec d'autres entreprises.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

« Il y a une réelle volonté de renforcer les liens entre les grands et les petites entreprises. »

■ C'est du gagnant-gagnant ?

« Tout le monde s'y retrouve ! Les dirigeants de PME peuvent obtenir un retour sur leur stratégie de la part de leurs homologues des grands groupes. La rencontre est bénéfique, notamment sur des points comme le développement à l'international ou la validation de technologies nouvelles. »

■ La transition écologique est le fil rouge cette année de votre événement, c'est dans l'air du temps ?

« C'est surtout une nécessité et ce thème illustre bien l'ambition de l'Afep. Face aux enjeux environnementaux, nous souhaitons particulièrement favoriser la participation à ce Top 2020 des PME engagées sur les sujets de la transition écologique. C'est une façon concrète et efficace d'accélérer l'émergence de solutions au profit de tous les acteurs. Nous participons au débat public avec l'ambition d'apporter des réponses pragmatiques en faveur du développement d'une économique française et européenne compétitive, inscrite dans les approches sociales et propice à la croissance de toutes les entreprises. »

■ Le Top pourrait-il un jour se décliner en région ?

« C'est un axe sur lequel nous travaillons et, pourquoi, pas un jour voir ce type de rencontres déclinées dans certaines régions de France. »

Propos recueillis par Emmanuel Varrier (Les Tablettes Lorraines) pour Réso Hebdo Éco

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Inscriptions jusqu'au 3 février

Dirigeants de PME ou d'ETI, vous souhaitez vous entretenir en privé avec un dirigeant d'un grand groupe français histoire de développer votre activité et d'enclencher une nouvelle dynamique de croissance ? Participez au Top 2020 de l'Afep le 7 mars dans les locaux du Conseil économique, social et environnemental à Paris. Déposez votre dossier de candidature jusqu'au lundi 3 février via le site : www.letop.io. 400 PME et ETI seront sélectionnées pour participer.

L'Afep à la loupe

Fondée en 1982, l'Afep regroupe aujourd'hui 113 grandes entre- prises françaises. Mission affichée : contribuer à l'émergence d'un environnement favorable au développement de l'activité économique en France et en Europe. Les entreprises de l'Afep représentent 14% du PIB de la France, 13% des salariés du pays, 78% de la capitalisation boursière et assument 19% des prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises.